

Accord handicap : Nos engagements, votre bien-être

2023-2025

**Ensemble, faisons
place à l'inclusion**



Les engagements de l'accord



La Banque Postale a signé son sixième accord portant sur le handicap pour la période 2023-2025. Zoom sur les principaux engagements:

- Poursuivre l'effort de recrutement de personnes en situation de handicap
- Renforcer les mesures d'aide à la compensation du handicap
- Garantir leur bonne intégration via l'accompagnement de parrains et marraines
- Développer l'accessibilité des formations à tout type de handicap
- Accroître nos efforts en faveur du maintien dans emploi pour permettre aux collaborateurs la poursuite de leur carrière
- Sensibiliser pour faire évoluer les mentalités et comportements face au handicap



Quelles compensations ?

1 Votre situation exige des aides ou des appareillages coûteux ?

La Banque Postale prend en charge les frais d'acquisition de dispositifs individuels de compensation du handicap (prothèses, matériels...) non remboursés par la Sécurité Sociale ou la mutuelle santé.

2 Vous avez besoin de transports adaptés pour vos déplacements ?

La Banque prévoit une prise en charge partielle de l'aide au permis de conduire ou à l'aménagement d'un véhicule.

3 Vous avez besoin de temps pour accomplir vos démarches administratives ?

Les collaborateurs dont le handicap est reconnu peuvent bénéficier de 5 demi-journées par an pour les formalités médicales rendues incontournables du fait de leur handicap.

En outre, 5 demi-journées supplémentaires par an peuvent être accordées, sur avis du Médecin du travail, aux collaborateurs en situation de handicap dont l'état de santé et la pathologie nécessitent des soins périodiques ou le suivi d'un traitement médical lourd.

4 Vous êtes en situation d'aidance dans votre famille et avez besoin de temps ?

Les collaborateurs qui accompagnent un proche (enfant, parent, conjoint, frère ou soeur) en situation de handicap pourront bénéficier de 4 demi-journées par an. Ils pourront, ainsi, accompagner leur proche dans leurs démarches administratives ou rendez-vous médicaux rendus incontournables du fait de son handicap.

5

Vous avez besoin d'aide pour vos trajets domicile-travail ?

Prise en charge de frais supplémentaires directement liés au handicap dans le cadre des déplacements domicile /lieu de travail en taxi.

6 Votre situation exige davantage de sédentarité ?

La Banque Postale s'engage à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap au télétravail en application des conditions précisées par l'accord relatif au télétravail en date du 27 octobre 2021. Ces collaborateurs pourront demander à bénéficier d'une troisième journée de télétravail par semaine.

7 Vous êtes en situation de handicap et avez un projet professionnel ?

Dans le cas où un travailleur handicapé aurait un projet professionnel nécessitant un plan de formation spécifique, le pôle diversité et inclusion pourra proposer un accompagnement soit à la définition du projet professionnel, soit son financement partiel

8

Vous êtes en situation de handicap et avez plus de 50 ans ?

Un bilan sera proposé à tout collaborateur en situation de handicap âgé de + de 50 ans. Ce bilan sera réalisé en lien avec l'assistant(e) sociale(e) auprès de la Caisse complémentaire du plan de formation nationale d'assurance retraite (CNAV).

Où trouver vos réponses ?

Votre Responsable des Ressources Humaines



Le pôle santé

Infirmières de santé au travail sur 3 sites :

Sèvres

Charlotte Mirasola
0157755332
0689247266

charlotte.mirasola@labanquepostale.fr

Issy Cœur de Ville

Martine Flamand De Wilde
0140936048
0629676338

martine.de-wilde@labanquepostale.fr

Biome

Maud Buruil-kaladji
0158887014

maud.buruil-kaladji@labanquepostale.fr

Qualité de vie au travail

Rime Rachedi

rime.rachedi@labanquepostale.fr

Prévention

Guillaume Couture
0786962563

guillaume.couture@labanquepostale.fr

Médecin du travail
Service interentreprise "Le CIAMT"
Françoise Griscelli

francoise.griscelliprestataire@labanquepostale.fr

Le pôle diversité & inclusion



diversite.inclusion@labanquepostale.fr



La Banque Postale - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital Social 6 585 350 218 € - 115 rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06 - RCS Paris 421 100 645 - IDU REP Papiers FR231771_03JRYJ - ORIAS n°07 023 424

